

**#3
L'actu de
juillet 2023.**

Eaux & Vilaine, Eau et Rivières, Eau des Portes de Bretagne, Eau du Bassin Rennais... On s'y perd !

Renforcement des actions dites « transversales »* : c'est parti !

Quelle est la définition d'une masse d'eau ?

Eaux & Vilaine vous accompagne dans vos projets bocagers en Pays de la Loire

Erratum : diagnostics proposés par les partenaires

Cet été ou au printemps prochain, semez l'association luzerne-trèfle nain

Des intercultures fourragères pâturables à partir de juillet

Eaux & Vilaine, Eau et Rivières, Eau des Portes de Bretagne, Eau du Bassin Rennais... On s'y perd !

Sur le territoire, plusieurs organismes portent un nom commençant par « Eau », ce qui peut apporter de la confusion lorsque vous avez affaire à l'un d'entre eux ! Pour vous y retrouver voici une liste avec les missions des organismes :



Eaux & Vilaine est un Syndicat Mixte Ouvert, établissement public territorial de bassin (EPTB) porteur du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de la Vilaine. On y compte notamment 3 « unités de gestion de la Vilaine » exerçant les compétences Gestion des Milieux Aquatiques et associées (ruissellement, bocage, pollutions diffuses) dont l'UGVE (Unité de Gestion Vilaine Est) qui intègre les 3 anciens syndicats des bassins versants des rivières de la Vilaine Amont, de la Seiche et du Semnon. Nous agissons pour une gestion durable de l'eau des rivières et des milieux aquatiques. Eaux & Vilaine assure la gestion de grands ouvrages, la production et le transport d'eau potable, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.



Eau et Rivières de Bretagne est une association fondée en 1969 par des pêcheurs inquiets de la disparition du saumon dans les eaux bretonnes. L'association à but non lucratif (loi 1901) a pour mission d'informer et sensibiliser le grand public et assure un rôle de sentinelle sur les rivières. Eau et Rivières intervient sur la Bretagne et sur les départements de la Loire-Atlantique et de la Manche.



Eau du Bassin Rennais et **Eau des Portes de Bretagne** sont deux syndicats publics chargés de la production, du transport et de la distribution d'eau potable sur leurs territoires. Ils œuvrent aussi pour la protection de la qualité de l'eau, pour éviter les pollutions et donc limiter les traitements.



Renforcement des actions dites « transversales »* : c'est parti !

**(milieux aquatiques + bocage + agricole)*

L'objectif d'Eaux & Vilaine sur l'UGVE est de faire passer 27 % des masses d'eau de son territoire en bon état écologique. Aujourd'hui ce taux est de 3%. Pour atteindre cet objectif certaines masses d'eau sont dites prioritaires, dont certaines font l'objet d'un renforcement des actions. Des équipes composées d'agents des pôles milieux aquatiques, bocage et agricole ont été constituées afin de travailler en transversalité avec les acteurs des territoires ciblés pour la réalisation de projets ambitieux (multithématiques). (Les 3 équipes vont travailler sur les masses d'eau de la Brutz, du Semnon Amont et sur les zones de captages de la Valière et de Pont-Billon.)

Quelle est la définition d'une masse d'eau ?

Les masses d'eau sont le fruit d'un « découpage » du continuum « eau » : un étang, une nappe souterraine, un tronçon de rivière, accompagné à chaque fois de son bassin d'alimentation direct. L'idée étant de pouvoir se repérer dans l'espace pour la mise en place et le suivi des actions de reconquête de la qualité de l'eau. Pour savoir sur quelle masse d'eau vous vous trouvez, vous pouvez consulter la carte de l'application web « Zones prioritaires UGVE et UGVO » rubrique Portail Cartographique sur le site d'Eaux & Vilaine, ou en scannant ce QR code :



N'oubliez pas de cocher la couche « Masses d'eau » (traits rose) pour les faire apparaître !

Eaux & Vilaine vous accompagne dans vos projets bocagers en Pays de la Loire

Depuis quelques semaines, Jocelyn Mazuel est arrivé au sein de l'unité de gestion Est d'Eaux & Vilaine en renfort de l'équipe de techniciens bocage déjà en place. Spécifiquement dédié à l'animation et la conduite de travaux bocagers en Pays de la Loire, Eaux & Vilaine sera en mesure, dès cette année, de proposer un programme d'aide à la plantation de haies bocagères sur les territoires ligériens de notre unité. Eaux & Vilaine assure un financement et un appui technique pour la plantation de haies bocagères et le développement de l'agroforesterie intra parcellaire afin de lutter contre l'érosion

des sols dans un but de préservation de la qualité de l'eau et de favoriser la biodiversité tout en reconstruisant le maillage bocager.

Exploitants agricoles, collectivités territoriales et propriétaires fonciers désireux de faire des aménagements bocagers sur vos parcelles agricoles, n'hésitez pas à nous solliciter pour la réalisation de projets concrets ou pour de plus amples informations. Jocelyn Mazuel est joignable et disponible au 06 35 81 33 12 ou par mail jocelyn.mazuel@eaux-et-vilaine.bzh

Erratum : diagnostics proposés par les partenaires

Dans la Lettre agricole de février, un tableau présentant les diagnostics de nos partenaires techniques vous a été présenté. Ce tableau était incomplet et ne mentionnait pas certaines compétences clés de nos partenaires. Nous nous en excusons. Voici le tableau corrigé :

	ADAGE	AGROBIO 35	CETA	Chambre d'Agriculture	EILYPS	TER QUALITECHS	CERFRANCE	LE GOUessant	CIVAM 35 IT
Agriculture Biologique									
Installation / transmission									
Agroécologie (techniques alternatives)									
Désherbage Mécanique									
Filière		BIO							
Biodiversité									
Climat									
Travail du sol									
Sortie des produits phytosanitaires									
Conduite des prairies									
Autonomie alimentaire									
Economie de l'exploitation									
Utilisation d'Intrants									
Système de culture									
MAEc									
Autres Diagnostics Particuliers									

Eaux & Vilaine propose, en lien avec ses partenaires techniques, des diagnostics individuels puis la possibilité d'être accompagnés individuellement jusqu'à 3 ans. Cette opération (diagnostic + suivi) est financée par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional, Eaux & Vilaine et par les

partenaires techniques dont certains peuvent facturer tout ou partie du reste à charge à l'exploitation agricole bénéficiaire. Pour plus d'informations, contactez directement les structures partenaires ou contactez Maël Pinson au 06 82 58 68 12 ou par mail : mael.pinson@eaux-et-vilaine.bzh.

Cet été ou au printemps prochain, semez l'association luzerne-trèfle nain

L'une des actions proposées aux agriculteurs par Eaux & Vilaine en partenariat avec Dëshyouest consiste à implanter de la luzerne, associée à un trèfle nain dans l'objectif d'améliorer la qualité de l'eau. Le pouvoir racinaire de la luzerne et ses capacités à capter l'azote de l'air sont un réel atout pour les sols, la préservation de l'eau mais aussi pour assurer une production fourragère lors d'épisodes de sécheresse.

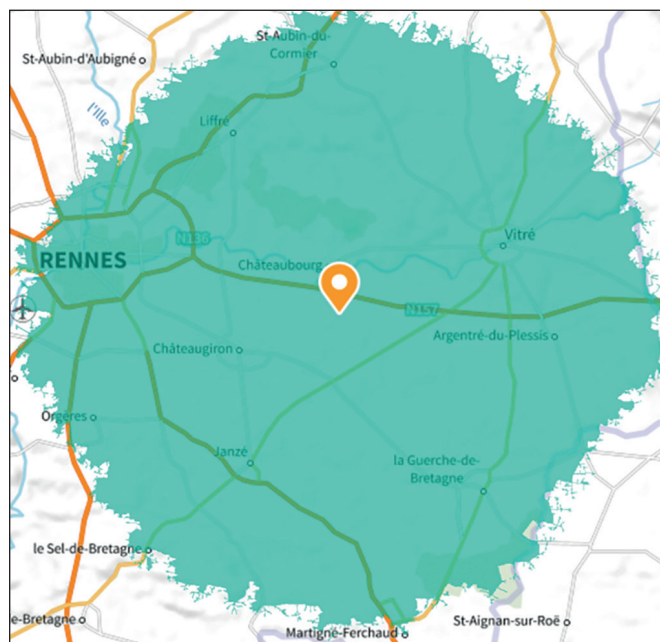
L'association avec le trèfle nain se pratique depuis plusieurs années dans l'intérêt de lutter contre l'enherbement. Cette technique est très répandue car elle est plus facile à gérer que le désherbage mécanique. Toutefois, la participation à cette action n'exclue pas la possibilité d'intervenir avec un désherbant chimique de façon à ne pas impacter le rendement de la parcelle de luzerne.

Afin de démontrer l'intérêt de l'implanter dans de bonnes conditions (pH notamment), le demandeur doit réaliser une analyse de sol complète (paramètres physiques et chimiques). Dëshyouest peut se charger de faire la demande auprès du laboratoire ; l'adhérent doit s'acquitter de la facture. Les travaux du sol sont réalisés en partenariat avec l'entreprise de travaux agricole GIBOIRE basée à Janzé. Le conseil technique est assuré par Dëshyouest tout au long de la durée de vie de la culture (3 à 4 ans). La prise en charge est de 5 ha maximum par exploitation agricole, le surplus, possible, étant facturé à l'agriculteur. Les exploitations éligibles à l'accompagnement sont celles n'ayant pas de luzerne dans leurs assolements au préalable. En contrepartie de l'engagement de moyens financiers et humains par Dëshyouest pour le développement des surfaces en luzerne sur le bassin versant, la ou les parcelles mises en place par le demandeur devront être déshydratées sur toutes les coupes et pendant la durée de vie de la culture.

Stéphanie GIBOIRE, nouvellement chargée par Dëshyouest du développement de l'animation territoriale et donc du partenariat avec Eaux & Vilaine, indique : « Nous souhaitons prioriser et développer les adhésions d'agriculteurs éleveurs qui vont réutiliser leur produit après déshydratation, éleveurs laitiers, bovins, caprins et éleveurs de porcs en FAF (fabrication d'aliment à la ferme). Il faut rappeler que

la luzerne déshydratée est un vrai outil de performance technico-économique des exploitations agricoles, que ce soit en termes d'autonomie fourragère, de diminution des coûts vétérinaires, ou d'amélioration des systèmes de culture... D'autre part, peu de gens savent que nous sommes passés à une énergie à 75 % biomasse (nous devrions déjà être en 100 % biomasse, mais l'incendie de l'année dernière nous contraint à redescendre à 75 % de biomasse). D'ailleurs il faudrait actualiser les références utilisées dans les diagnostics CAP'2ER car ils sont basés sur une déshydratation aux énergies fossiles alors qu'aujourd'hui le bilan carbone de la luzerne déshydratée à Dëshyouest est un bilan favorable. Enfin, nous avons décidé de recentrer les implantations et donc les collectes dans un rayon de 30 km autour de Domagné (site de l'usine de déshydratation), toujours dans ce souci de réduire notre impact environnemental et avant tout dans l'optique d'optimiser le travail global de la coopérative. »

NOUVEAU contact : **Stéphanie Giboire** - 06 27 12 35 80 - s.giboire@deshyouest.fr



Rayon de 30 km par la route autour de Domagné

Des intercultures fourragères pâturables à partir de juillet

Dans le cadre de la recherche d'autonomie dans les exploitations, des essais d'intercultures estivales sont mis en place en Bretagne depuis 3 ans en partenariat avec les Bassins Versants, la Chambre d'agriculture, les éleveurs et Barenbrug. Ainsi, 17 plateformes d'observations ont été suivies en 2021 et en 2022 dans le 22, le 35 et le 56 et 8 nouvelles plateformes sont implantées pour cet été 2023. **Localement, une plateforme est ainsi portée à Martigné-Ferchaud** avec Eaux & Vilaine. Les objectifs généraux sont

de produire un fourrage de qualité l'été, dans un contexte d'accessibilité limitée des parcelles aux animaux et/ou de renouvellement de prairie.

En 2022, des résultats qui se confirment

Semées autour du 15 mai, les conditions de semis du printemps 2022 avaient permis une bonne levée sur l'ensemble des modalités testées (sauf exception). Du

stock sur pieds a été constitué en moyenne **55 jours** après semis, soit un fourrage disponible aux animaux début juillet. Comparée aux essais 2021, la production fourragère a été pénalisée de 20 % sur la 1^{ère} récolte. Néanmoins, sur 100 jours d'implantation et 2 cycles d'exploitation, le rendement moyen en 2022 se situait à 3.4 T MS/ha. Les 2/3 du rendement sont produits sur le 1^{er} cycle avec 13 % de légumineuses et 28 % de diverses (renouées/chénopodes).

Des espèces plus adaptées aux années sèches

Les conditions climatiques au printemps avaient favorisé le développement des graminées aux dépens du trèfle Alexandrie qui a sans doute manqué de luminosité. Prometteur en 2021, le teff grass et la chicorée ont consolidé l'intérêt sur leur potentiel de production. Ces 2 espèces ont davantage montré une capacité de repousse dès l'apparition des premières pluies mi-août. Même si le teff grass a eu tendance à épier à la 2^{ème} récolte, les valeurs alimentaires moyennes de toutes les modalités sur les 2 cycles d'exploitation présentent plus de 1 UFL avec des teneurs en azote supérieur à 21 % de MAT. Le développement feuillu de la chicorée et du colza affiche une meilleure digestibilité et facilite à l'évidence le pâturage par les animaux.

2023, une 3^{ème} année d'essai

Le prix des semences a occasionné un coût entre 20 et 120 €/ha, soit en moyenne 50 €/TMS/ha. Ce coût est à mettre en parallèle avec les solutions qu'apportent ces modalités à l'éleveur : production fourragère en été, renouvellement des prairies, qualité du fourrage ... La 3^{ème} année d'essai permettra de consolider les résultats acquis depuis 2 ans mais aussi de mesurer l'azote captée par les intercultures lors de la destruction d'une prairie.

Avis expert - B. Possémé, Chambres d'agriculture de Bretagne

Cette deuxième année d'essais (2022) marquée par une sécheresse « historique », confortait l'intérêt des intercultures estivales pour produire du fourrage l'été tout en maintenant les parcelles accessibles au pâturage. Malgré des rendements inférieurs à 2021 (année très favorable), elles ont été en mesure de produire du fourrage alors que les prairies souffraient. Une deuxième récolte a été possible

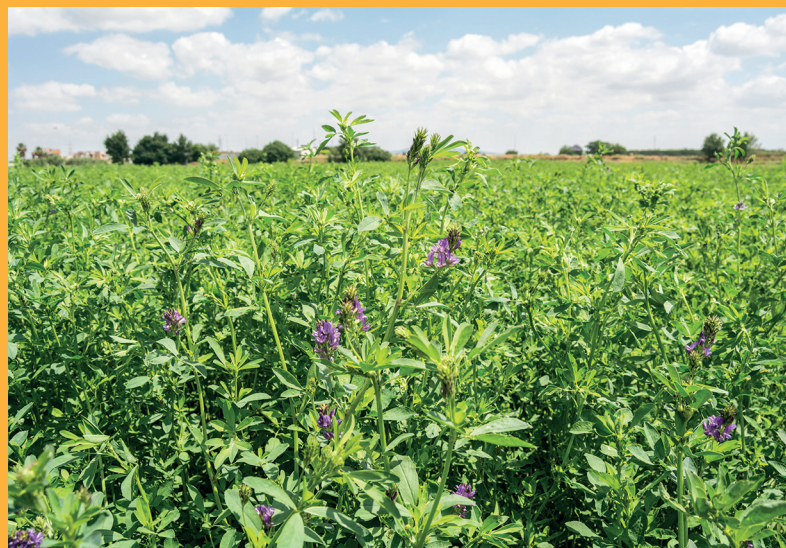
pour la plupart des mélanges. Leur pousse pendant les deux mois d'été, bien que ralentie, s'est maintenue, les éleveurs le disent « il n'y avait que les plateformes qui avaient du fourrage à pâturer ! »

Le RGI et le trèfle d'Alexandrie avaient davantage souffert cette année (2022), ils ont eu plus de mal à s'implanter et à redémarrer après la première récolte. Mais leur niveau de rendement ne s'est pas effondré pour autant (2.6 T MS/ha). Les mélanges contenant de l'avoine ont confirmé leur capacité à produire rapidement. La montée à épiaison étant très rapide, il est néanmoins nécessaire d'être vigilant sur le stade de pâturage si l'objectif est d'avoir un fourrage riche. Plus timide en 2021, chicorée et teff grass ont très bien répondu aux conditions sèches de 2022, les mélanges en contenant ont été les plus productifs après la première récolte pendant l'été (min 1.4 T MS/ha pour la deuxième récolte). Ils confirment donc leur intérêt dans des mélanges « multipâturage ».

Enfin, le colza associé à du RGI reste une valeur sûre en termes de productivité et de valeur alimentaire, à condition que ses ravageurs (altises, tenthredo, limaces, ...) ne soient pas de la partie ...

Les plateformes 2023 seront l'occasion de confirmer ces résultats après deux années très contrastées.

Plus informations : **Olivier Cattoën**, conseiller en élevage laitier, Chambres d'agriculture de Bretagne – 06.22.53.19.50



Contact

Eaux & Vilaine

Unité de Gestion Vilaine Est
14, Chemin des Bosquets
35410 Châteaugiron
02.30.06.06.61
contact@eaux-et-vilaine.bzh
www.eaux-et-vilaine.bzh